

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 4272

présenté par

Mme Jourdan, M. Garot, M. Leseul, M. Potier, M. Jean-Louis Bricout, Mme Battistel, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 40

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« à la classe F ou à la classe G »

les mots :

« aux classes E, F et G ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés prévoit qu'un audit énergétique soit réalisé et communiqué en cas d'offre à la vente d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment à usage d'habitation de la classe E, F et G.

L'audit énergétique tel qu'énoncée à l'alinéa 5 du présent article prévoit que l'audit énergétique propose des solutions de travaux permettant d'améliorer le niveau énergétique du bien. Les logements peu performants étant loin de fournir des caractéristiques satisfaisantes, il est nécessaire de les informer, dès à présent, des propositions de travaux pour atteindre un niveau énergétique de meilleure qualité.